

ATELIER DE L'IDAK SUR L'ANALYSE DES INITIATIVES TRANSNATIONALES DE TRACABILITE ET DE CERTIFICATION DANS LE SECTEUR MINIER ARTISANAL EN RD. CONGO.

Regard sur la Filière 2C (Cuivre – Cobalt)

1. PRINCIPAUX RESULTATS DES ECHANGES

- La RDC regorge à elle seule 10% des réserves mondiales du Cuivre et près de la moitié des réserves mondiales du Cobalt
- La RDC n'est pas le seul pays producteur du Cobalt, d'autres pays en produisent et des efforts existent pour le substituer ;
- Chaines interconnectées :
 - Production industrielle contrôlée par des grandes sociétés multinationales (+/- 80% de la production nationale).
 - Une production artisanale environ de 20% de la production totale
- La RDC a – par le décret N°18. 042 du 24 Nov. 2018 – déclaré le COBALT, le GERMANIUM et la COLOMBO-TANTALITE comme substances minérale stratégiques
- Pourtant des risques existent, notamment :
 - Le manque de traçabilité ;
 - Une activité artisanale principalement exercée dans illégalité (Envahissement des sites privés, creuseurs et négociants non identifiés etc...)
 - Le travail des enfants, présence des personnes non éligibles, diverses violations des droits humains et mauvaises conditions de travail ;
 - La fraude multiforme ;
 - Mauvaise gestion des issues de l'environnement ;
 - Manque d'impact économique et social sur les communautés riveraines
 - Risque de blanchiment d'argent, etc.
- Décret n°19/15 du 5 novembre 2019 portant sauvegarde des activités relatives aux substances minérales stratégiques d'exploitation artisanale créant une **entité juridique commerciale chargée d'acheter tous les minerais de Cobalt de production artisanale** ;
- Décret n°19/16 du 5 novembre 2019 portant création organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS) ;
- EGC et ARECOMS : Pas encore implémentées, période de planification
- Il existe en RDC un système de traçabilité (documentaire). La RDC a mis en place un manuel de traçabilité et de certification depuis 2014 ; mais il y a des problèmes dans sa mise en œuvre ;
- Depuis Mars 2020, la RDC a rendu public le manuel de certification CTC par l'arrêté ministériel N° 00139/CAB.MIN/MINES/01/2020 DU 20 AVR 2020 portant Manuel de certification CTC « Certified Trading Chain » de minerais des filières aurifère, Cupro-cobaltifère, Stannifère et des pierres de couleur en République Démocratique du Congo.

- Faible capacité de monitorer le cadre légal et réglementaire ; faible capacité des organismes d'assistance, surveillance et de contrôle ; problèmes susceptibles d'entacher la REPUTATION et l'IMAGE du COBALT
- Bien que la loi le cadre légal le permet, aucune initiative transnationale de traçabilité et de certification n'a été implémentée dans le secteur de 2C. Mais certaines sont en gestation
- Il existe des programmes de monitoring (diligence raisonnable) et d'**amélioration des conditions** sur site et/ou dans les communautés concernées : C4D (GIZ), COTECCO (BIT), Mutoshi (Pact), Mining Community Programme (Unicef), FCA (Impact Facility), CAP, etc.
- Il existe également des initiatives nationales et locales pour crédibiliser le Cobalt : Direction des Réformes du secteur artisanal et Suivi des procédures, le CPSA, projets des PTF avec des OSCs.



2. ACTIONS/RECOMMANDATIONS

N°	Action	Destinataires	Deadline
A. Amélioration des systèmes de traçabilité/Diligence raisonnable			
1	Organiser une réunion entre les ministères concernés (Plan, Mines, Travail, enfant, etc.) et les partenaires de mise en œuvre pour améliorer la coordination au niveau provincial	Gouvernement provincial avec appui des partenaires	Décembre 2020
2	Engager un plaidoyer pour que le CPSA soit doté d'un budget (soit gouvernemental soit des autres partenaires)	Gouvernement (Affaires Sociales, Humanitaires, Genre, Famille et Enfant ; Plan et Budget ; Reforme de l'artisanat minier, Fonction Publique, Travail et suivi de réinsertion) ; les organisations de la Société Civile et les PTF. Avec appui du CP IDAK lors de la soumission des recommandations aux différentes parties prenantes (soit seul, soit accompagné par des partenaires).	Court terme
3	Engager un plaidoyer pour l'identification des enfants des sites miniers dans le secteur de 2C	Gouvernement avec appui des partenaires (Unicef)	
4	Inviter les entreprises minières (en l'occurrence l'EGC) à améliorer leur propre système de traçabilité interne pour l'encadrement de leur chaîne d'approvisionnement (informations à croiser avec celles des services de l'Etat)	Secteur Privé (EGC/SAEMAPE)	Immédiat dès le lancement de l'EGC
5	Engager un plaidoyer pour l'institution des ZEA viables dans le Lualaba et le Haut-Katanga	CP IDAK avec les partenaires et les institutions concernées	Immédiat
6	Associer systématiquement la traçabilité documentaire	Tous	Immédiat et

	avec l'exercice du devoir de diligence à base des risques		continue
7	Renforcer les audits assortis des sanctions pour pousser les acteurs à se conformer aux textes légaux	Toute l'administration des mines (Secrétariat général, divisions des mines, CEEC, Gouvernement...	Immédiat
8 9	Améliorer les revenus des agents commis à la traçabilité pour éviter la corruption	Gouvernement	Immédiat
10	Identifier les PE déjà expirés, les déchoir pour permettre la création des ZEA	CAMI, Ministère des Mines	Janvier 2021
11	Etendre le champ d'action du CPSA en intégrant les autres risques autres que la présence et le travail des enfants	SAEMAPE, Division des Mines, Ministère des Mines des deux provinces, Ministère du genre, famille et enfants, affaires sociales	Immédiat
12	Création du CPSA dans la Province du Haut-Katanga	Gouvernement du Haut – Katanga	A Court terme
13	Identifier les coopératives asbl et les sociétés coopératives et leur localisation pour les amener à la formalisation	SAEMAPE	A court trme
14	Mutation des coopératives asbl en société coopérative et affiliation de celles-ci à une corporation patronale (FEC, COPEMECO...) et enregistrement des sociétés coopératives au Guichet Unique	Coopératives minières	A moyen terme
15	Solliciter un moratoire d'une année pour la mise en œuvre des conditions favorables à l'application du devoir des diligences raisonnables du guide de l'OCDE	Gouvernement	A court terme
B. Mise en place CTC, ARECOMS, CEEC, SAEMAPE			
16	Que la GCM et l'EGC revisitent les données de prospection et d'études géologiques existantes pour (1) isoler celles favorables à l'Exploitation Minière Artisanale, (2) encourager des renoncations en vue de (3) instituer des ZEA (Question des ZEA + GCM).	EGC et GECAMINES	Court terme, d-s le lancement de l'EGC



17	Que l'ARECOMS évalue les engagements existants avec les droits acquis afin de juger de la nécessité d'un moratoire (de 6 mois par exemple) (Question de l'Engagement avec des droits acquis	ARECOMS	Immédiat dès le lancement
18	Encourager le Ministère de Mines à utiliser les données provenant de la transformation des PR en PE lors de la cession d'une partie des PR en faveur de l'institution des ZEA	Gouvernement (Ministère des Mines)	
19	La mise en place du cadre institutionnel du CTC dans les 2C et celui-ci doit s'inspirer du MRC	Gouvernement, le ministère des mines et tous ses services techniques	A court terme
20	Assurer le renforcement de capacités des agents de l'administration des mines	BGR pour la formation	A court terme
Dans le cadre de la mise en œuvre du CTC			
21	Vulgariser le manuel de CTC auprès de toutes les parties prenantes (Entreprises, Coopératives, Services de l'Etat, Société Civile et tous les autres partenaires engagés dans la chaîne)	Gouvernement (Ministère des Mines) Comité de Pilotage Multipartite	A court terme
22	Mettre en place le Comité de Pilotage Multipartite	Gouvernement (Ministère des Mines)	A court terme
24	Mettre en place les inspections des sites miniers artisanaux dans le cadre de toutes les ZEA qui seront instituées	Gouvernement (Ministère des Mines)	A court terme
25	Faire accélérer la formation des inspecteurs des sites miniers artisanaux ainsi que des auditeurs	Gouvernement (Ministère des Mines)	A court terme
26	Transformer les « Zones tampons » en Centre de Négoce formel	EGC	
27	Associer la Gécamines et les autres détenteurs des titres pour permettre à la GCM de protéger son patrimoine qui est envahi.	GCM, Les titulaires des titres et l'Etat	Immédiat



28	Etendre la sensibilisation auprès des sociétés coopératives pour aboutir à une bonne collaboration et éviter les conflits	EGC	Immédiat
29	EGC et centre de négoce de Musompo : EGC devra signer un protocole d'accord avec le gouvernement provincial du Lualaba	Gouvernement du Lualaba	A court terme
30	Création d'un centre de négoce dans le haut-Katanga qui se rapproche des sites miniers artisanaux	Gouvernement du Haut-Katanga	Immédiat
31	Pour les Centres de négoce de MUSOMPO, l'EGC doit signer un contrat PPP avec le gouvernement provincial	EGC et Gouvernement provincial	A moyen terme

Dhanis RUKAN, Modérateur